



## Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3295  
19 octobre 1993

FRANCAIS

---

### PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3295e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 19 octobre 1993, à 12 h 20

Président : M. SARDENBERG (Brésil)

Membres :

Cap-Vert	M. JESUS
Chine	M. LI Zhaoxing
Djibouti	M. DORANI
Espagne	M. PEDAUYE
Etats-Unis d'Amérique	M. WALKER
Fédération de Russie	M. VORONTSOV
France	M. MERIMEE
Hongrie	M. HERDÖS
Japon	M. HATANO
Maroc	M. SNOUSSI
Nouvelle-Zélande	M. KEATING
Pakistan	M. KHAN
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David HANNAY
Venezuela	M. TAYLHARDAT

---

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 12 h 30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN GEORGIE

LETTRE DATEE DU 13 OCTOBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA GEORGIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/26576)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de la Géorgie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Chikvaïdze (Géorgie), prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Géorgie, M. Alexandre Chikvaïdze.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit en réponse à la demande figurant dans une lettre datée du 13 octobre 1993, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies, publiée sous la cote (S/26576).

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général concernant la situation en Abkhazie, Géorgie, contenu dans le document S/26551.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/26592, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré lors des consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/26487 et S/26528, lettres datées des 24 septembre 1993 et 4 octobre 1993, respectivement, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi (S/26592). Si je n'entends pas d'objections, je vais mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Brésil, Cap-Vert, Chine, Djibouti, France, Hongrie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 876 (1993).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. WALKER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Les Etats-Unis ont appuyé cette résolution parce qu'elle souligne une fois de plus ce qu'il faut faire pour rétablir la paix en Géorgie. La partie abkhaze doit assumer la responsabilité de sa violation unilatérale de l'accord de cessez-le-feu du 27 juillet 1993, auquel elle a volontairement consenti. Les douloureux résultats de cette agression s'inscrivent dans les souffrances et les épreuves subies par les dizaines de milliers de civils innocents qui ont été déracinés de leurs foyers dans la région. Avec le reste de la communauté internationale, nous étudierons soigneusement le rapport de la mission chargée d'établir les faits à cet égard, en particulier d'enquêter sur les informations faisant état de cas de "nettoyage ethnique", mission dont l'envoi a été décidé par le Secrétaire général.

La condamnation internationale de la partie abkhaze est une conséquence de son recours injustifié à la force. Le moyen de redresser la situation est évident : un engagement de bonne foi dans un processus politique que le Secrétaire général et son Envoyé spécial s'efforcent d'enclencher, en respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Géorgie.

Mon gouvernement demande à la partie abkhaze de s'engager immédiatement dans ce processus afin de rétablir la paix dans cette partie troublée du monde et d'éviter l'adoption de nouvelles mesures de la part de la communauté internationale.

M. MERIMEE (France) : Mon gouvernement est gravement préoccupé par la dégradation de la situation en Géorgie qui a suivi la rupture de l'accord de cessez-le-feu du 27 juillet 1993 par la partie abkhaze.

Le retrait des forces et des autorités géorgiennes de la région abkhaze s'est traduit par de nombreuses violations des droits de l'homme. Des informations alarmantes faisant état d'atrocités et d'actions de "nettoyage ethnique" ont été signalées. Enfin, des dizaines de milliers de réfugiés ont fui l'Abkhazie et sont actuellement dans une situation de très grave dénuement.

Face à cette situation, ma délégation se félicite de la résolution qu'a adoptée aujourd'hui notre conseil. Sur le plan humanitaire, celle-ci appuie la décision du Secrétaire général d'envoyer une mission d'établissement des faits pour enquêter sur ces violations des droits de l'homme. Elle demande aux parties de faciliter le retour des réfugiés et personnes déplacées dans leurs foyers, et aux Etats Membres de contribuer aux actions d'assistance humanitaire déjà engagées.

Par ailleurs, et il s'agit là d'un point essentiel, il est demandé à tous les Etats d'empêcher toute assistance autre qu'humanitaire à la partie abkhaze, en particulier la fourniture d'armes et de munitions, lesquelles ne lui ont pas fait défaut jusqu'ici.

M. Mérimée (France)

Sur le fond, mon gouvernement est particulièrement attentif à tous les efforts qui peuvent mener sur la voie d'un règlement politique global.

Le déploiement des premiers observateurs de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), décidée au mois d'août dernier, était une condition première en ce sens, puisque aucun règlement ne saurait intervenir en l'absence d'un cessez-le-feu durable.

La situation créée en Abkhazie conduit cependant à s'interroger sur l'avenir de la MONUG. Nous approuvons à ce sujet les mesures conservatoires adoptées par le Secrétaire général et souhaitons que celui-ci nous fasse rapidement rapport sur les mesures nouvelles qu'il entend proposer.

Les conversations engagées séparément à Genève la semaine dernière avec les parties par l'Envoyé spécial du Secrétaire général constituent désormais un premier élément d'espoir vers l'établissement de pourparlers.

Ma délégation se félicite à cet égard de l'appui apporté par le Conseil à la poursuite des efforts de l'Ambassadeur Brunner, en coopération avec le Président en exercice de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Elle souhaite vivement, dans cette perspective, que puissent être bientôt précisées les conditions d'ouverture d'une conférence, sous les auspices des Nations Unies - ou selon toute autre formule - qui recueillerait l'accord des parties.

Ma délégation attend avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général sur l'avenir de la MONUG et sur les aspects politiques du rôle que pourra jouer l'ONU.

Sir David HANNAY (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Nous venons de voter pour cette résolution, ce qui montre, entre autres choses, que le Gouvernement britannique appuie, en termes politiques, le Gouvernement géorgien en cette heure d'épreuves, de même que M. Chevardnadze, élu chef du Parlement par les membres du Parlement. Notre appui s'est manifesté pas plus tard que la semaine dernière lors d'une visite faite à Tbilisi par le Ministre d'Etat au Département des affaires étrangères et du Commonwealth, M. Douglas Hogg.

Nous sommes profondément préoccupés par les événements qui ont suivi la violation par les séparatistes abkhazes du cessez-le-feu qui avait été négocié. Non seulement les effets immédiats et directs de cette violation - condamnée par la présente résolution - sont extrêmement graves, mais leurs réactions en chaîne

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

sur la stabilité de l'ensemble de la Géorgie se sont révélées extrêmement nuisibles. C'est là où réside l'importance dans cette résolution de la mention faite à la paix et à la stabilité de la région, qui, pensons-nous, sont sérieusement menacées par ces événements. Il convient que toutes les parties fassent preuve de retenue et que des mesures sérieuses soient prises pour empêcher que les approvisionnements militaires ne parviennent aux séparatistes et éviter que la situation n'empire encore.

Nous saluons l'envoi par le Secrétaire général d'une mission chargée d'examiner la situation des droits de l'homme en Géorgie, où, craignons-nous, de nombreuses violations du droit international humanitaire ont dû être commises ces derniers jours, entraînant de terribles souffrances.

Enfin, nous avons nous-mêmes contribué aux efforts faits pour atténuer les souffrances du peuple géorgien, et nous lançons un appel à tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils apportent aujourd'hui leur contribution à l'oeuvre entreprise par les organisations humanitaires internationales, tant gouvernementales que non gouvernementales.

M. VORONTSOV (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : Qu'il me soit permis, d'emblée, de souhaiter la bienvenue à la table du Conseil de sécurité au Ministre des affaires étrangères de la République de Géorgie, M. Alexandre Davidovich Chikvaïdze. Sa participation aux travaux du Conseil donnera à la résolution que nous venons d'adopter une importance toute particulière.

La Fédération de Russie attache une importance considérable au règlement rapide du conflit abkhaze. En Russie, la violation par la partie abkhaze de l'Accord de cessez-le-feu de Sotchi, du 27 juillet 1993, et l'escalade de la violence en Abkhazie ont suscité une vive inquiétude. C'est avec la plus grande fermeté que le Gouvernement de la Fédération de Russie demande à la partie abkhaze de mettre fin aux violations des droits de l'homme et à la pratique du "nettoyage ethnique" massif, de cesser ses actes de pillage et de banditisme et de revenir à l'Accord de Sotchi. Dans le cas contraire, nous ne pourrions en aucun cas envisager de lever les sanctions imposées par la Russie à l'encontre de l'Abkhazie.

La Fédération de Russie, qui a beaucoup contribué à la réalisation de l'Accord de Sotchi, est disposée à coopérer à l'avenir avec les Nations Unies pour faire les efforts énergiques qui s'imposent afin de mettre en place un mécanisme international de contrôle efficace du cessez-le-feu. A cet égard,

M. Vorontsov (Fédération de Russie)

nous estimons que le fait que le Conseil de sécurité a adopté cette résolution est extrêmement important.

Lors de leur rencontre à Moscou, le 8 octobre, les chefs d'Etat de la Russie, de la Géorgie, de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan ont réaffirmé qu'il fallait que l'ONU et les autres organisations internationales contribuent efficacement aux opérations de maintien de la paix et à la conclusion d'un règlement politique pacifique des conflits dans le Caucase, et ils ont également appuyé les efforts faits par la Russie en ce sens.

Nous attachons une énorme importance à l'instauration d'un dialogue politique, sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de la Russie en tant que facilitateur, en vue de parvenir au règlement d'ensemble de ce conflit. A cet égard, nous nous félicitons de l'intention de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en Géorgie, l'Ambassadeur Brunner, de poursuivre ses efforts afin d'amener les deux parties au conflit à convenir fermement d'un accord en vue de parvenir à un règlement pacifique. Compte tenu de la complexité de ce problème, seule une mise en commun harmonieuse des efforts que font l'ONU, la CSCE et les autres parties intéressées, ainsi que leur coopération étroite, permettront de faire en sorte que le processus de paix ne soit pas inversé.

M. ERDÖS (Hongrie) : Je me félicite tout d'abord de la présence parmi nous de M. Chikvaïdze, Ministre géorgien des affaires étrangères. Sa présence souligne, encore davantage, la gravité des problèmes qui se posent dans les territoires abkhazes de la République de Géorgie.

La Hongrie a voté en faveur de la résolution 876 (1993) du Conseil. La violation par la partie abkhaze de l'Accord de cessez-le-feu de Sotchi, les actes commis en violation du droit international humanitaire, les cas signalés de "nettoyage ethnique", la persistance des actions armées visant à saper la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Géorgie sont des faits profondément inquiétants et condamnables. Ils sont, entre autres, la manifestation d'une tendance dangereuse qui se dessine dans plusieurs foyers de tension dans le monde et qui consiste à penser qu'en ignorant allègrement ses obligations assumées et en recourant à des actes brutaux contraires aux normes élémentaires du droit international, certains objectifs peuvent être atteints avec impunité, par le fer et par le feu, s'il le faut, devant la passivité et la complaisance de la communauté internationale. La Hongrie est persuadée qu'il faut tout faire pour endiguer la propagation de telles thèses et de telles attitudes.

M. Erdős (Hongrie)

L'adoption à l'unanimité de la résolution d'aujourd'hui confirme, une fois de plus, que la communauté internationale rejette le recours à la violence pour régler les problèmes qui peuvent être résolus par des moyens politiques. Elle signale la volonté internationale de résister au déchaînement des passions nationalistes de tous bords qui se manifeste, entre autres, sous forme d'acquisition de territoires par la force et d'opérations de "nettoyage ethnique". Nous nous attendons à ce que toutes les parties soient pleinement sposées à coopérer avec la mission que l'ONU va envoyer en Géorgie et qui sera chargée d'établir les faits en ce qui concerne les violations du droit international humanitaire. L'importance de l'assistance de la Fédération de Russie, en tant que médiateur, à l'arrêt des hostilités et aux efforts pour une solution pacifique des problèmes existants ne saurait être sous-estimée.

M. Erdős (Hongrie)

Dans le traitement de la crise en Géorgie, la Hongrie attache une grande importance à la coopération avec la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Elle estime que la coordination des activités de l'ONU et de la CSCE devra revêtir à l'avenir des formes beaucoup plus efficaces qu'auparavant. Il importe que l'activité des deux organisations se complète heureusement, et que l'échange d'informations entre la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie et les représentants du Président en exercice de la CSCE fassent dorénavant partie intégrante des activités internationales en Géorgie. Le voyage prochain dans ce pays du représentant du Président en exercice de la CSCE, en vue de préparer la visite du Président lui-même, et le rapport détaillé qu'il est appelé à faire sur la situation en Abkhazie, seront, sans aucun doute, des contributions valables aux efforts de règlement global du conflit en Géorgie dans tous ses aspects. La Hongrie appuie pleinement les efforts que mènent dans ce sens le Secrétaire général et son Envoyé spécial, l'Ambassadeur Brunner, et souhaite voir la restauration prochaine de la paix et de la stabilité dans toutes les parties de ce pays du Caucase.

M. HATANO (Japon) (interprétation de l'anglais) : Le Japon est profondément préoccupé par les troubles qui se produisent en Abkhazie et dans la partie occidentale de la Géorgie. Il faut de toute urgence parvenir à un règlement pacifique dans le cadre de l'Accord de Sotchi et des résolutions adoptées précédemment par le Conseil. Je crois qu'en adoptant une autre résolution aujourd'hui, nous avons une fois de plus indiqué clairement la position du Conseil.

Nous espérons que le Conseil examinera en temps opportun le rôle futur de la MONUG et de l'ONU. Nous devrions accorder une attention toute particulière à la question du secours humanitaire et à la cessation des graves violations du droit humanitaire. Il y a un certain nombre de rapports alarmants relatifs à la situation humanitaire. Les violations des droits fondamentaux de l'homme et la pratique du "nettoyage ethnique" ne pourront jamais être justifiées.

Nous espérons que le Conseil continuera d'être informé de la situation au fur et à mesure de son évolution, y compris la participation éventuelle des organisations régionales. Mais la condition préalable à tous nos efforts est la volonté politique des dirigeants concernés de rétablir le cessez-le-feu et de parvenir à un règlement politique complet. Dans ce contexte, le Japon appuie vigoureusement les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général et demande à toutes les parties intéressées de l'assurer de leur entière coopération.

M. Hatano (Japon)

En outre, comme l'a dit le chef de l'Etat M. Chevardnadze, le 18 avril, les efforts déployés par les pays membres de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) seront précieux et opportuns. En particulier, nous espérons que la Fédération de Russie continuera de jouer un rôle constructif et qu'elle utilisera tous les moyens appropriés. Le Japon, pour sa part, est prêt à continuer à fournir une assistance humanitaire, y compris des médicaments et des combustibles.

M. PEDAUYE (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : La délégation espagnole est gravement préoccupée par la détérioration de la situation en Abkhazie. Nous regrettons que les Accords de Sotchi, qui ont été si difficilement négociés, n'aient pas été respectés, et nous pensons qu'il est nécessaire de réaffirmer une fois de plus que la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Géorgie doivent être respectées officiellement et d'une façon claire.

Nous croyons qu'il existe toujours une menace à la paix et à la stabilité dans la région, comme l'a déjà mentionné le Conseil dans sa résolution 858 (1993), en date du 24 août.

La délégation espagnole lance un appel à toutes les parties au conflit afin qu'elles s'abstiennent de toute violation des normes du droit humanitaire international. A cet égard, nous sommes très préoccupés par le fait qu'il y a eu des violations graves, y compris des cas où l'on a eu recours à cette abominable pratique qu'est le "nettoyage ethnique", cas qui semblent être imputables essentiellement à la partie abkhaze.

Nous attendons les résultats de la Mission d'enquête que le Secrétaire général a envoyée en République de Géorgie pour enquêter sur ces violations et également pour faire toute la lumière sur les incidents de "nettoyage ethnique". Nous sommes fermement convaincus que tous les Etats ont l'obligation d'empêcher que quiconque sur leur territoire fournisse une assistance quelle qu'elle soit à la partie abkhaze au conflit, à l'exception de l'aide à caractère humanitaire.

Les autorités espagnoles appuient fermement et résolument les efforts déployés par le Secrétaire général, en collaboration avec la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et avec l'appui et la médiation de la Fédération de Russie, pour faire avancer le processus de paix afin de parvenir à la solution politique globale tant souhaitée au conflit dans cette région.

M. Pedauye (Espagne)

Avant de terminer, je voudrais dire que nous nous félicitons de la présence ici, aujourd'hui, parmi nous, du Ministre des affaires étrangères de Géorgie, par l'intermédiaire duquel nous aimerions transmettre un message tout spécial de solidarité et d'encouragement de la part des autorités espagnoles au Gouvernement qu'il représente et au Président Chevardnadze. Le vote à l'unanimité sur la résolution que nous venons d'adopter constitue un appui clair de la communauté internationale représentée ici par ce conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 heures.